

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 novembre 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 25

Représentés : 4

Absents : 11

L'an deux mille vingt-trois, le 28 novembre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 22 novembre 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, Mme Patricia CHMARA, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Carole FAUVETTE, Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, Mme Christelle PAGET, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL,

Étaient absents : M. Jean-Pierre CHAMPION (pouvoir à M. Franck CALAS), Mme Claude CLEYET-MARREL, Mme Marie-Ange FAVEL, M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Isabelle HELIN (pouvoir à M. Alain REIGNIER), Mme Patricia MAURY, M. Benoît PEIGNÉ, M. Roger RIBOLLET, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT (pouvoir à M. Richard LABALME), M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN,

Secrétaire de séance : Mme Laure FANGET

N°2023/11/28/06 – Autorisation de signer l'accord-cadre mutualisé de MAINTENANCE PREVENTIVE ET ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS ET DES INSTALLATIONS (2 lots) – Prestation de services (coordonnateur : Communauté de Communes Val de Saône Centre)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2023/07/18/04 du 18 juillet 2023, autorisant l'adhésion de la Communauté de Communes Val de Saône Centre au groupement de commandes concernant deux marchés de prestations de service (Contrôles périodiques réglementaires et Maintenance préventive et entretien des équipements et installations),

Vu la convention de groupement de commandes signée par la Communauté de Communes Val de Saône Centre, avec les communes de Chaleins, Francheleins, Garnerans, Genouilleux, Guéreins, Illiat, Lurcy, Messimy-sur-Saône, Mogneneins, Montceaux, Montmerle-sur-Saône, Peyzieux-sur-Saône, Saint-Etienne-sur-Chalaronne, Thoisse et le SIVOS de Mogneneins-Peyzieux/Saône,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles R2123-1 (section 1°), R2123-4 et R2123-5 (procédure adaptée), ainsi que les articles R2162-1 à R2162-14 (Accords-Cadres),

Vu l'avis d'appel public à concurrence paru le 30 août 2023 au BOAMP,

Vu le procès-verbal de classement des offres établi le 17 octobre 2023, après réunion de la CEO du groupement de commandes,

M. DESCHIZEAUX, Président, propose au conseil communautaire d'autoriser la signature d'un marché mutualisé, passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande (avec montant maximum), relatif à l'exécution de services de maintenance préventive des équipements et des installations, pour les 2 lots suivants (avec l'adhésion des membres du groupement pour chaque lot) :

	CCVSC	Chaleins	Francheleins	Garnerans	Genouilleux	Guéreins	Illiat	Lurcy	Messimy-sur-Saône	Mogneneins	Montceaux	Montmerle-sur-Saône	Peyzieux-sur-Saône	Saint-Etienne-sur-Chalaronne	Thoissey	SIVOS Mogneneins – Peyzieux-/Saône
Lot 1 - Entretien des VMC et des hottes	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	
Lot 2 - Maintenance des extincteurs, trappes de désenfumage et RIA	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Il précise que la Communauté de Communes Val de Saône Centre, en tant que coordonnateur-mandataire du groupement est chargée d'organiser la procédure de passation du marché public (au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement), puis de signer et notifier le marché (avec un acte d'engagement commun à l'ensemble des membres du

groupement). Puis, chaque membre du groupement assurera l'exécution de son propre marché : commandes des prestations avec planification des interventions, suivi des prestations et paiement des factures.

La rémunération de l'accord-cadre se fait sur la base de prix unitaires.

Variation des prix : révision semestrielle (clause de réexamen), via OS (avec prix révisés).

Chacune des collectivités (membres du groupement) confirmera annuellement son DQE (Détail Quantitatif Estimatif) ou bien émettra un bon de commande annuel (en indiquant une période souhaitée pour la réalisation des prestations demandées ou bien la date du dernier entretien). Les commandes porteront sur une ou plusieurs prestations définies dans le bordereau des prix unitaires (BPU) et/ou le Détail Quantitatif Estimatif (DQE).

Les offres financières ont été comparées sur la base d'un DQE correspondant à l'entretien annuel, avec pour le lot 1 l'entretien des réseaux de gaines et pour le lot 2 les maintenances quinquennales et décennales sur 4 ans.

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer le marché mutualisé passé sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes (avec montant maximum), ainsi que l'ensemble des bons de commandes se rapportant à la CCVSCentre, relatif à la maintenance préventive et à l'entretien des équipements et installations, pour les 2 lots suivants :

LOT	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT DE L'OFFRE
01	Maintenance des VMC et des hottes	DOMBES HOTTES NETTOYAGE SAS 01390 SAINT-ANDRE-DE-CORCY	<i>(Montant annuel estimé + entretien des réseaux de gaines)</i> Montant global : 21 227,00 € HT soit 25 472,40 € TTC Sous-total CCVSCentre : 9 590 € HT Sous-total Chaleins : 1 426 € HT Sous-total Francheleins : 1 771 € HT Sous-total Garnerans : 1 110 € HT Sous-total Genouilleux : 462 € HT Sous-total Guéreins : 664 € HT Sous-Total Illiat : 910 € HT Sous-total Lurcy : 282 € HT Sous-total Messimy/S. : 2 084 € HT Sous-total Mogneneins : 66 € Sous-total Montceaux : 700 € HT Sous-total Montmerle/S. : 1 684 € HT Sous-total Peyzieux/S. : 70 € HT Sous-total Thoisse : 408 € HT
02	Maintenance des extincteurs, RIA et trappes de désenfumage	EUROFEU Services SAS 28250 SENONCHES (Agence de SAINT-PRIEST)	<i>(Montant annuel estimé + maintenances quinquennales et décennales sur les 4 prochaines années)</i> Montant global : 24 274,20 € HT soit 29 128,80 € TTC Sous-total CCVSCentre : 4 536,60 € HT Sous-total Chaleins : 2 151,80 € HT Sous-total Francheleins : 771,80 € HT Sous-total Garnerans : 1 134,50 € HT Sous-total Genouilleux : 385,00 € HT Sous-total Guéreins : 1 922,30 € HT Sous-Total Illiat : 661,20 € HT Sous-total Lurcy : 367,10 € HT Sous-total Messimy/S. : 968,90 € HT Sous-total Mogneneins : 618,90 € HT Sous-total Montceaux : 945,60 € HT Sous-total Montmerle/S. : 5 768,40 € HT Sous-total Peyzieux/S. : 178,60 € HT Sous-total St Etienne/C. : 1 459,10 € HT Sous-total SIVOS Mogneneins-Peyzieux/Saône : 187,80 € HT Sous-total Thoisse : 2 941,30 € HT
Montant estimatif pour la durée totale de 4 ans (en tenant compte des montants annuels estimés et des entretiens spécifiques non annuels)			Lot n°1 : 60 692,00 € HT soit 72 830,40 € TTC
			Lot n°2 : 44 159,50 € HT soit 52 991,40 € TTC
			TOTAL : 104 851,50 € HT soit 125 821,80 € TTC

L'accord-cadre prévoit pour la totalité du groupement de commandes (par période annuelle) un montant maximum :

- ➔ Pour le lot n°1 (VMC et des hottes), de 33 725,00 € HT soit 40 470 € TTC par an
- ➔ Pour le lot n°2 (extincteurs et trappes de désenfumage), de 20 000,00 € HT soit 24 000 € TTC par an

PRECISE que l'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'1 an (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024), pouvant être renouvelée 3 fois par période successive d'1 an et par décision expresse intervenant avant le 30 septembre (durée maximale de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027).

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 28 novembre 2023

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX